

BUDGET

2021

UN AN POUR SE RÉINVENTER

*2021 restera sans doute comme un **tournant dans l'histoire récente** de la Province de Hainaut. Soucieuse de la sécurité du citoyen, elle dégage des moyens considérables en faveur des zones de secours en appliquant les décisions du gouvernement wallon. 25,9 millions sont prévus pour soulager les communes, qui seront ainsi déjà dispensées de près de 30% de leur dotation aux services d'incendie.*

*En clair, en prenant en considération les 5,7 millions déjà consacrés depuis plusieurs années aux zones de secours au travers du Fonds des Provinces, **la Province supporte désormais 1/3 du coût de la sécurité civile !***

Mais l'acte n'est pas sans conséquences. Il est un maximum au-delà duquel le Hainaut ne pourra pas aller sans mettre en péril ses propres actions et donc, son service aux citoyens.

*Alors, le Collège provincial veut mettre la situation à plat. Prendre **un an pour se construire un tableau de bord financier rigoureux ; analyser, avec ses services, la pertinence de ses politiques ; ouvrir un débat public et repartir sur les bases d'un plan stratégique adapté à ses moyens.***

*2021 : année d'un « **aggiornamento** ». Une année pour revoir l'organisation provinciale et préserver le taux d'emploi actuel. Un pari sur l'engagement collectif des élus, du personnel et des organisations syndicales mais également des partenaires de la Province.*



BUDGET 2021 : L'ÉQUILIBRE DIFFICILE

L'équation n'était pas simple. Mais la créativité des services financiers a permis de garder des chiffres en léger positif malgré les répercussions de la pandémie du Covid-19 qui ont grevé l'exercice 2020 et surtout malgré l'imposition wallonne d'inscrire le financement de 30% de la dotation communale aux zones de secours. Les 20 premiers pourcents ayant été inscrits en modification budgétaire, l'effort de 2021 représente **11 millions en plus pour atteindre donc 25,9 millions.**

Budgétairement, 2021 se présente avec un boni avant prélèvements de 341 926 € et un léger boni final de **61.486 €.**

Service ordinaire

RECETTES : 434.673.485 €

Boni avant prélèvements : 341.926 €

Boni exercice : 61.486 €

Total avec enseignants : 662.807.854 €

DÉPENSES : 434.331.559 €

Total avec enseignants : 662.465.928 €

Une prouesse mais qui ne pourra pas se répéter à l'infini.

L'équilibre global été sauvegardé par l'application de plusieurs mesures :

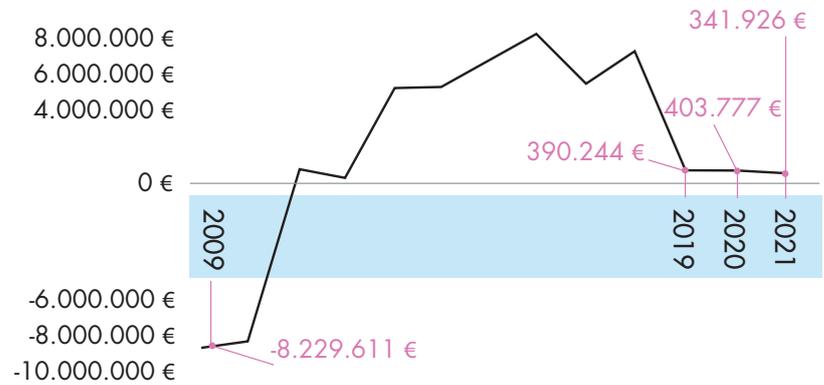
- une **diminution linéaire de 10% des dépenses de fonctionnement** des services et institutions ;
- la **poursuite d'un moratoire** strict sur le personnel avec 1 départ sur 3 non remplacé,
- **l'application de l'article de recettes préfigurant les crédits tombés en annulation** permettant d'inscrire un montant de 7,4 millions.

Une évolution favorable, cette année, des recettes des additionnels au précompte immobilier (hausse de 4,12%) permet en outre de dégager 9,2 millions d'euros. Mais la Province de Hainaut n'applique **aucune hausse de fiscalité.**

La supracommunalité : pas un vain mot

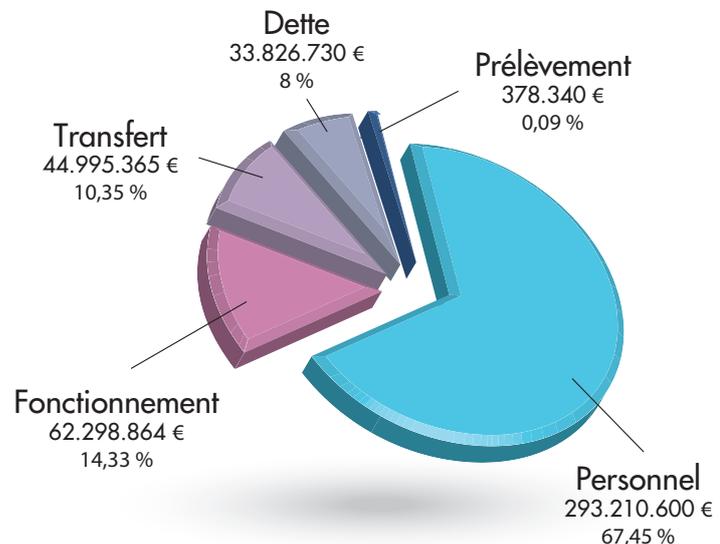
Le Hainaut tient ses engagements dans sa mission de soutien aux communes. Au-delà du chapitre des zones de secours, ce sont plus de 13,5 millions que la Province parvient encore à accorder aux politiques supracommunales chaque année. Quelque 4700 actions sont menées localement grâce à la collaboration de moniteurs ou vacataires de la Province ou par un apport financier. Les mesures d'économie qu'impose le budget 2021 ne permettront malheureusement plus d'aller au-delà...

Boni initial avant prélèvement



Budget ordinaire

Répartition des dépenses



UNE SOLIDITÉ STRUCTURELLE

Cette capacité à faire face est aussi le **résultat de 10 années de rigueur** observées avec l'implication des services et des institutions provinciales. 80 mesures avaient été adoptées en 2010 pour éviter un véritable risque de faillite virtuelle.

Coût

des politiques provinciales

Enseignement	72.872.679 €
Action sociale	53.110.144 €
Ecodéveloppement	38.607.500€
Culture - Tourisme	27.129.164 €
Formation	16.406.231 €
Sports	4.899.676 €
Promotion de la santé	4.712.671 €

La recherche de recettes nouvelles, le développement d'une politique d'économie d'énergie, le regroupement d'Asbl et les transformations en régies, la mise en place d'un moratoire sur l'emploi et la limitation du recours aux vacances, la limitation des dépenses de fonctionnement et de transferts ainsi que des investissements pour mieux gérer la dette ont été les piliers d'un redressement dont on connaît peu d'équivalent ailleurs.

Cette politique de rigueur, représentant **une économie récurrente de 40 millions** à l'ordinaire - a permis de **tenir le choc d'une diminution régulière du Fonds des Provinces**. Celui-ci ne couvre plus désormais que moins de 12,3 % des dépenses ordinaires provinciales.

Evolution inquiétante

du Fonds des Provinces

Années	% du Fonds des Provinces sur les dépenses ordinaires
2012	18,29 %
2013	18,34 %
2014	18,21 %
2015	15,33 %
2016	15,29 %
2017	15,59 %
2018	14,98 %
2019	13,30 %
2020	12,80 %
2021	12,31 %

ET DEMAIN ?

Jusqu'à ce jour, la Province de Hainaut a toujours honoré ses engagements et absorbé les dépenses supplémentaires imputées par d'autres niveaux de pouvoir **sans impacter son personnel**.

Le dossier du financement des zones de secours changera-t-il la donne ?

Faisant sienne l'analyse de l'Association des Provinces wallonnes, le Hainaut estime qu'**aller au-delà des sommes dégagées en 2021 serait aventureux**. La Province n'est tout simplement pas en mesure de prendre à sa charge 59,2 millions (60% de la dotation communale) d'ici à 2024. Ceci représenterait 12 nouveaux millions chaque année... abstraction faite de l'évolution des besoins des casernes.

Zones de secours

les estimations pour le Hainaut

Années	Montants
2020	14,9 mio €
2021	25,9 mio €
2022	36,7 mio €
2023	47,6 mio €
2024	59,2 mio €

Par rapport au montant que la Wallonie a conseillé d'indiquer, la Province a fait un effort de 3 millions €. Le Collège provincial considérant ces montants comme sous-estimés !

« *La plus belle femme du monde ne donne que ce qu'elle a* » et les horizons seraient sans doute plus dégagés si le Fédéral assumait sa part de responsabilité, à savoir 50% du coût des zones.

... L'AGGIORNAMENTO !

Loyale et positive, la Province veut toutefois contribuer autant que possible à cet effort collectif.

Face à cette situation, les pires des réponses seraient l'immobilisme et l'absence de proposition. Aux mesures radicales proposées par la Province de Namur en septembre, la nôtre préfère une action double : le maintien d'une pression politique pour que le Gouvernement wallon mesure l'ampleur de l'effort demandé et, parallèlement, **une remise à plat en interne au cours des 12 mois à venir.**

Il s'agit de se livrer à une photographie complète des moyens financiers de l'Institution (coût vérité des politiques provinciales), d'identifier de nouvelles pistes d'économies et d'examiner, avec le concours des services, les activités ou projets prioritaires et ceux qui le sont moins. Revoir le plan stratégique et opérationnel ADhésioN à la lumière de ces priorités et établir un **plan d'action triennal.**

L'administration tout entière est appelée à s'engager dans cet effort collectif. La poursuite – voire l'intensification – du moratoire sur le personnel, la définition de balises budgétaires strictes, la tenue d'un

tableau de bord permanent des finances doivent permettre de repositionner la Province. L'utilité du service rendu aux citoyens et/ou aux communes sera évidemment le fil rouge de cette réflexion. Elle se fera par le **dialogue** avec ces bénéficiaires.

Faut-il reconsidérer les moyens consacrés à la supracommunalité ? Renoncer à certaines activités, les réorienter ou les rendre payantes ? Le Collège provincial n'a pas la science infuse. Il a confiance dans la créativité des services et dans **l'esprit d'engagement collectif** qui habite les responsables d'institutions mais également les membres du Conseil provincial, réunis en une task force. Le Hainaut se donne un an pour remodeler son visage, se réinventer. Douze mois d'une chirurgie que chacun veut esthétique et positive.

PRUDENCE À L'EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire de la Province pèse 43,5 millions.

Pour maîtriser sa dette, la Province ne s'engage pas dans de nouveaux investissements. Seuls les projets déjà budgétisés sont à l'ordre du jour.

Hainaut Gestion du patrimoine dispose de 9,7 millions de crédits pour des travaux dans les écoles et les institutions sociales dont le mot d'ordre est la mise aux normes de sécurité et les économies d'énergie.

Service extraordinaire

RECETTES : 43.597.949 €
Boni général : 15.481.945 €
DÉPENSES : 43.917.577 €

PROJET BUDGET 2021

